Appel à candidatures

lancé en direction

des artistes de toutes disciplines

pour deux résidences-mission

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique et culturelle
se déclinant *tout au long de la vie*
CLEA 2020-2021
Département du Pas-de-Calais – région Hauts-de-France

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Dans le cadre du CLÉA *tout au long de la vie,*

La communauté de communes des 7 Vallées

en partenariat avec

La direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,
Le rectorat de l'académie de Lille,
La direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,

en lien avec

Le conseil départemental du Pas-de-Calais

lancent un

appel à candidatures

en direction des artistes des cultures urbaines notamment dans leurs dimensions musicales

et en direction des artistes du graphisme et de l'illustration

Ce sont ici <u>deux artistes</u> qui sont recherchés.

1. Cadre de la résidence-mission

Animée par une volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à la culture et à l'art en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle, la communauté de communes des 7 Vallées, en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la Culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN) du Pas-de-Calais – et en lien avec le conseil départemental du Pas-de-Calais et le conseil régional ~~des~~ Hauts-de-France propose **deux résidences-mission destinées à deux artistes de tous domaines d'expression.**

Les partenaires souhaiteraient que cette résidence-mission puisse être l'occasion pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes de la communauté de communes des 7 Vallées, et au-delà de cette jeunesse, les familles pour ne pas dire tous les habitants, de redécouvrir leur territoire et ses richesses notamment patrimoniales, de réinventer ainsi leur quotidien en portant un regard neuf sur ce qui les entoure.

Cette résidence-mission prend place dans le cadre du **contrat local d'éducation artistique *tout au long de la vie*** (CLÉA). Les partenaires précités ont souhaité, en effet, s'appuyer en particulier sur des présences d'artistes, invités à venir résider, de manière effective, sur le territoire et à expérimenter artistiquement et culturellement avec ses habitants, en mobilisant, en première ligne, les très nombreux professionnels qui au quotidien les accompagnent à un moment ou à un autre de leur vie. Il est ici fait allusion aux professionnels de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, du temps libre, etc., mais aussi des acteurs non forcément professionnels du monde associatif, toutes ces personnes, étant de potentiels démultiplicateurs des présences artistiques, leur permettant de rayonner au maximum.

2. Le territoire d'action

Présentation de la collectivité

La communauté de communes 7 Vallées se compose de 69 communes et de 30 000 habitants :

La communauté de communes des 7 Vallées se compose de différents espaces aux enjeux spécifiques. La région de l'Hesdinois est relativement éloignée des différents pôles urbains du département (50 à 70 km). Le bourg-centre a historiquement développé une vocation de *ville à la campagne* via une offre commerciale et de services publics et privés relativement dense. L'habitat, l'emploi et l'activité commerciale sont fortement concentrés autour de ce bourg-centre. Ce secteur géographique tend à perdre des habitants d'un recensement à l'autre, et l'Hesdinois doit parallèlement faire face à l'arrivée de populations en situation de précarité d'origine urbaine. A l'instar de nombreuses villes moyennes, le bourg- centre perd progressivement de la population qui se relocalise à sa périphérie et concentre les populations les plus précaires.

Géographiquement, les communes constitutives du bourg-centre de l'Hesdinois « rayonnent » toujours sur le territoire, toutes les communes de la zone d'influence primaire étant situées dans un rayon de 12 km. Notons que l'emploi local se caractérise par une montée en charge du tertiaire et une déprise des emplois industriels. L'emploi se féminise progressivement, devient plus précaire et les temps partiels se multiplient. Le secteur ouest de la communauté de communes, situé à proximité de la côte d'Opale (20 km) et du Montreuillois (10 km), bénéficie davantage de transferts de populations de la côte d'Opale vers l'intérieur des terres, et sa

population progresse légèrement en raison principalement de flux migratoires dont l'impact demeure relativement limité sur la natalité.

Deux bourgs structurent ce secteur : Beaurainville et Campagne les Hesdin. La paupérisation progressive de la population est cependant également réelle dans ce secteur géographique (2/3 des familles allocataires CAF ont un revenu inférieur au SMIC). Beaucoup de familles domiciliées dans le territoire ont un travail irrégulier. Les deux secteurs sont reliés par la *rurbanisation* des communes situées le long de la Canche.

Cet ensemble (axe Hesdin – Beaurainville) concentre la très grande majorité des équipements supérieurs au sens de l'INSEE (= équipements qui justifient les principaux flux de mobilité interne et contribuent à l'attractivité du territoire).

Au nord-est, le secteur délimité par l'ancienne communauté de communes de Canche Ternoise présente des caractéristiques relativement particulières avec une population peu dense et vieillissante et l'absence de véritable bourg structurant. Dans le territoire de 7 Vallées Comm, plus de 60 % des actifs en emploi travaillent à proximité.

La politique culturelle de la collectivité

Le projet culturel communautaire repose sur une démarche qui consiste à mettre l'activité artistique et culturelle au service du lien social par l'élaboration d'un projet transversal qui vise à réduire les inégalités d'accès à la culture en plaçant la population au cœur du projet, notamment la jeunesse. Cette démarche est mise en place avec l'aide des associations de la solidarité, des collectivités, des structures culturelles, des services sociaux et culturels du département du Pas-de-Calais.

La collectivité intercommunale s'est dotée d'une école de musique sur trois pôles qui accueille aujourd'hui près de 250 élèves chaque année. L'action culturelle de la communauté de communes ne cesse d'évoluer depuis dix ans, elle met en place des opérations à vocation artistique et/ou culturelle par le biais d'évènements de types festival et des actions de médiation auprès de tout public. À ce jour, *7 Vallées Comm* s'est positionné comme élément moteur de la vie culturelle du territoire et accompagne financièrement les associations qui portent des actions culturelles ayant un intérêt communautaire.

L'action culturelle doit favoriser les liens intergénérationnels par un brassage des différents publics, créer des échanges, afin que chaque participant explore les réseaux socioculturels qui participent à la transmission de savoirs, des valeurs en dehors de la famille, qui peuvent donner aux jeunes l'envie d'être solidaire, de s'ouvrir aux autres et aux cultures et de s'impliquer dans la vie locale.

Enfin, il est particulièrement pris appui, en ce projet fédérateur qu'incarne le CLÉA *tout au long de la vie,* sur les structures culturelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence des artistes-résidents.

Structures de l'Education nationale et associatives

Le territoire est traversé par 2 circonscriptions scolaires : Hesdin et Saint-Pol-sur-Ternoise.

Cela représente :
– 54 écoles élémentaires et primaires publiques et 1 privée,
– 3 collèges publics (à Auchy-lès-Hesdin, Beaurainville et Hesdin) et 1 privé (à Hesdin),
– la Maison d'enfants Les Peupliers à Campagne-lès-Hesdin,
– les 2 antennes de centre de formation des apprentis (la maison familiale rurale de Rollancourt et celle de la Valfosse).

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe sur le territoire intercommunal des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, des structures de loisirs ou des instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats :

Citons, sans toutefois être exhaustif :

– 10 centres de loisirs municipaux (ALSH) sur 11 communes,
– un relais assistants maternels sur deux antennes,
– un lieu d'accueil enfants-parents sur deux antennes,
– des associations culturelles, sportives et sociales,
– 4 établissements pour personnes âgées.
Il s'agit là d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Les structures et les organisateurs d'actions culturelles ;

Domaines culturels	Actions	Période de fonctionnement	Organisateurs
Audiovisuel	Partenaire Cinéligue ; projections de film, activités culturelles audiovisuelles	Annuelle	Communes (Beaurainville, Gouy-Saint-André, Marconne
Arts plastiques	Ateliers artistiques/Expositions	Annuelle	5 associations, 29 artistes indépendants, 1 atelier municipal et 1 atelier professionnel
Chant	4 chorales	Annuelle	Communes (Hesdin, Beaurainville, Douriez, Fillièvres)
Cirque	Interventions en milieu scolaire	avril	Cirqu'en cavale
Danse	Cours de danse (modern jazz, classique)	Annuelle	Communes (Beaurainville, Campagne les Hesdin, Capelle les Hesdin)
Danse hip-hop	Cours de danse les mercredi après-midi	Annuelle	Compagnie l'Embardée
Histoire médiévale	Visites libres ou guidées, ateliers pédagogiques, expositions, fête médiévale…	Annuelle	7 Vallées Comm (Centre Historique Médiéval)
Humour	Cocktail Festival	Juillet	7 Vallées Comm (service culture)
Marionnettes/cirque	Spectacles jeunes publics	Mai/Juin	Office Culturel de l'Hesdinois
Musique (pour tous)	Enseignement artistique	Annuelle	7 Vallées Comm (école de musique)
Musique traditionnelle	6 Harmonies	Annuelle	Communes (Auchy-les-Hesdin, Campagne-les-Hesdin, Beaurainville, Blangy-sur-Ternoise, Maresquel, Hesdin, Saint-Georges)
Musique (classique, divers)	Automne Culturel (festival)	Octobre	7 Vallées Comm (Service culturel)
Musique (classique, jazz)	Concerts	Annuels	Le Saint André des Arts
Musique (rock)	Les concerts du jeudi	Juillet-Août	Office Culturel de l'Hesdinois
Musique (rock festif)	Festival Les Illuminés	Juillet	Club d'animations Aix-Marant
Musique classique	Concert Excelsior	Juillet	7 Vallées Comm (service culture)
Musique	Concert	15 août	Ville d'Hesdin
Photographie	Festival Hesdin Photos	Novembre	Association Salon des photographes
Théâtre, poésie, conte	Passeurs de mots (Festival)	Mars/Avril	7 Vallées Comm (service culture)

Les structures patrimoniales

Domaine	Type	
Architectural	Abbatiale, collégiale, églises, pigeonniers, vieilles fermes	Communes et propriétaires privés
Historique	Commanderies, beffroi, châteaux, 6 « villages patrimoine »	Communes et propriétaires privés
Immatériel	Musée, espaces historiques, champ de bataille d'Azincourt, jumelage international, 30 sentiers de randonnée	Communes (Hesdin, Le Parcq, Vieil-Hesdin, Azincourt)
Industriel	Filature d'Auchy-les-Hesdin, papeterie, scierie	Communes (Auchy-les-Hesdin, Maresquel-Ecquemicourt, Aix-en-Issart)
Artisanal	Moulins à eaux	Propriétaires privés (Marenla, Brimeux, Maintenay, Hesmond, Beaurainville…)
Naturel	Marais et forêt domaniale	Communes (Beaurainville, Brimeux, Contes, Douriez, Maintenay, Roussent, Hesdin)

Les équipements culturels :

Equipement	Commune	Capacité	Gestionnaire
Théâtre Saint Martin	Beaurainville	200 places	Commune
Théâtre Clovis Normand	Hesdin	120 places	Commune
Centre culturel	Gouy-Saint-André	80 places	Commune
Bibliothèques/médiathèques	Auchy-les-Hesdin, Beaurainville, Blangy-sur-Ternoise, Buire-le-Sec, Campagne-les-Hesdin, Cavron-Saint-Martin, Hesdin, Loison-sur-Créquoise, Marconnelle, Maresquel-Ecquemicourt, Regnauville,)		Communes

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté de communes, vous pouvez activer le lien suivant qui vous dirige sur son site Internet dédié : www.7vallees-comm.fr

3. À propos du présent appel à candidatures

Le CLÉA *tout au long de la vie* s'est proposé une thématique générique pour les trois années du conventionnement liant les différents partenaires précités. Celle-ci est intitulée :

« Nos ruralités : d'une vallée à l'autre »

Pour information toujours, ce sont deux résidences-mission qui sont appelées à se déployer, de fait, en simultané, au cours de l'édition 2020-2021 de ce CLÉA.

La dynamique du CLÉA souhaitée joyeuse autant que fédératrice de publics et d'énergies, s'avère d'ores et déjà propice au sensible, au décloisonnement, à l'expérimentation, et à la re-visitation singulière d'un territoire humain comme géographique et de ses « petits et grands quotidiens ».

L'artiste candidat, étant Français ou de nationalité étrangère, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission : télécharger le document Qu'est-ce qu'une résidence mission en pas de page : https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative dont la petite enfance, associative et culturelle : la résidence-mission doit en effet s'adresser à un large public, correspondant à différentes communautés et proposer différentes formes allant de l'organisation d'échanges formels à la mise en œuvre de formes légères démonstratives autant que diversifiées de la discipline de travail de l'artiste.

Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

L'artiste retenu est appelé à résider, nous l'avons vu, de manière effective sur le territoire et à se rendre disponible de manière exclusive pour la durée de la mission. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel, et donc d'un permis en cours de validité.

La période de résidence se traduit très concrètement en termes de déroulé :

1. par une première phase de présence sur le territoire d'action afin de le découvrir, phase relativement brève, puisque limitée à une semaine et demie et prévue soit :

   -**du lundi 28 septembre au vendredi 02 octobre 2020**

Au cours de ce séjour, les deux artistes-résidents vont pouvoir s'imprégner du territoire des 7 Vallées, en découvrir l'étendue et les différents équipements culturels qui y sont implantés ou qui y rayonnent. Ils pourront également avoir un certain nombre de réunions de réflexion et de travail préparatoire (lié

notamment à la question de la diffusion des œuvres et à la médiation qui l'enrichit) avec les responsables des services culture et éducation des communes, avec les responsables locaux de l'éducation nationale et du hors temps scolaire.

C'est la communauté de communes des 7 Vallées qui prendra en charge les frais de déplacement aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) et l'hébergement.

2. Au cours de ce premier séjour, il y aura une réunion publique : celles-ci, ouverte à la population et notamment aux responsables associatifs, aux enseignants du 1er et du 2nd degré, aux acteurs de la vie locale, leur permettra de faire connaissance, de manière sensible, avec chaque artiste-résident et avec son travail.

3. Puis, enfin, arrive la phase de résidence-mission à proprement parler, il s'agit bien sûr d'une présence beaucoup plus longue sur le territoire d'action. Elle est prévue du **lundi 18 janvier au vendredi 7 mai 2021**. Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois pleins, soient seize semaines consécutives et une semaine en amont, à raison de 5 à 6 jours par semaine.

En ce qui concerne la rétribution de chaque artiste-résident, il est précisé que **le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros**, pour la durée totale de la résidence-mission.

Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, taxes et cotisations s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés, ceci pour la mission dans son intégralité, à savoir :

- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors-temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée ;
- des créations conjointes de « gestes artistiques » ;
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes
- les droits liés à la diffusion des œuvres

Ce sont les contributions respectives de la communauté de communes des 7 Vallées et de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution. Il est précisé que le cadre d'emploi est le **régime général**.

Toutefois, pour les artistes relevant du statut de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission (la composante diffusion en l'occurrence si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut) peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet (cela représente au maximum 30 % de la mission et donc, le cas échéant, de la rémunération totale).

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la communauté de communes des 7 Vallées et de chaque artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la collectivité, ou le cas échéant les structures culturelles accueillant les œuvres. Il est ici fait allusion aux actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements ni d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure.

Les frais de déplacement de l'artiste sur le territoire d'action (sur la base d'un forfait) et les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition de l'artiste. Enfin, deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : pour la semaine de présence en octobre **2020** et la période de résidence du premier semestre **2021**. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence, ainsi que les repas, sont à la charge de l'artiste.

4. Accompagnement

C’est la communauté de communes des 7 Vallées, et plus précisément son service de la culture, qui a accepté d’être l’opératrice de l’action, en lien étroit avec les autres partenaires à l’initiative de la résidence-mission (comme de celle dont le titulaire a déjà été retenu)

À ce titre, elle

- coordonne le dispositif général CLEA de la communauté de communes des 7 Vallées
- coordonne les deux résidences-mission sur l’ensemble du territoire intercommunal
- accompagne les artistes-résidents afin de les guider dans leur découverte du territoire,
- veille aux bonnes conditions de séjour et de travail de chaque artiste-résident
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes, celui des structures culturelles et associatives, ainsi qu’avec celui des établissements scolaires souhaitant s’associer à l’action,
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l’œuvre de chaque artiste-résident tout au long du temps de présence (et, si possible, en amont de celle-ci, voire à son issue) sur l’entièreté du territoire d’action,
- facilite les rencontres avec les équipes pédagogiques, avec le concours actif des inspecteurs de l’éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, et aide à la réalisation des *gestes artistiques* qui peuvent en naître,
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l’ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget,...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part

- accompagnent chaque artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec, notamment, le concours des professeurs missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et D.S.D.E.N.).

- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à leur venue. C'est, rappelons-le, le programme d'animations pédagogiques intitulé la *27ème heure artistique* qui est ici en jeu. **(*)**

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de chaque artiste-résident(e), en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté de communes en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri- et hors scolaire) pouvant être concernés par les deux résidences-mission.

5. Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité avant toute chose

– à prendre connaissance le plus attentivement possible du document intitulé *qu'est -ce qu'une résidence-mission ?* Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible,

https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale

– à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3, de ce présent appel, *le territoire d'action et les partenaires locaux*

S'il lui apparaît, dès lors en parfaite connaissance de cause, pertinent de s'engager en une telle mission, l'artiste-candidat adresse alors, pour le ***dimanche 12 janvier 2020 minuit ,*** dernier délai,
par envoi électronique uniquement, sous format PDF, à
daniel.hanocq@7vallees-comm.fr

(Sujet : **CLEA – 7 VALLEES COMM** / suivi du **nom** de l'artiste)

un dossier comprenant :

- une lettre de motivation (2 pages maximum) qui fera apparaitre :
  - La bonne compréhension et l'acceptation du présent cahier des charges ter du document « qu'est-ce qu'une résidence mission ?»
  - La bonne compréhension du territoire et de son projet
  - En quoi la démarche artistique y répond, ainsi qu'au thème.
  - La motivation spécifique du candidat pour participer à l'une résidence du territoire
- une lettre de d'intention (2 pages maximum) qui fera apparaitre une première réflexion sur les gestes artistiques, voire des pistes de réalisation adaptées aux contexte local et aux publics est également conseillée. Il ne s'agit cependant pas d'un projet précis à produire.
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant un ensemble de productions représentatives, associant éventuellement l'illustration d'actions d'éducation artistiques et culturelles réalisées précédemment.
- une liste illustrée des œuvres et productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant, avant et/ou après le temps de résidence.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il devra le préciser dans son envoi électronique et adresser ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de communes des 7 Vallées
M. Daniel HANOCQ
6 rue du Général Daullé – 62 140 HESDIN

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLÉA *tout au long de la vie*
Le nom des artistes retenus seront annoncés **mi-décembre 2019** au plus tard.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :
Daniel HANOCQ
daniel.hanocq@7vallees-comm.fr
03 21 86 45 29 ou 06 47 50 62 57
Mathieu DUFORT
mathieu.dufort@7vallees-comm.fr
03 21 86 45 29

6. En savoir plus sur le dispositif CLEA :

https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale